

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 2 Octobre 2017 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 25 Septembre 2017.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - M. BROWERS Any – M. REGNIEZ Thierry – Mme SALADIN Colette – M. DI PIAZZA Daniel - M. ANNICHINI Jean-Louis – Mme CARPENTIER Nicolette – M. Jacques HAINAUT – Mme LE GOFF Thérèse (à partir de 19h15) - Mme COSTANTINI Maria-Thérèse – Mme BOILEUX Nathalie - M. MONTANARI Jacques – M. TISON Vincent – Mme LAMY Marie-Claude – M. LHOMME Jean-Claude – Mme BRASSELET Marie-Isabelle - M. GLAVIER Eric – Mme BOUAOUINA Vanessa - M. BOLTZ Jacques-Pierre – Mme LALOYAUX Suzanne – M. ASSE Hassan – Mme SAUVAGE Annick – M. DEJARDIN Henri - Mme MESAGLIO Aurélie (à partir de 19h10)

Absentes excusées : Mme BANTIGNY Herminie
Mme LEMAL Georgette
Mme MESAGLIO Aurélie (arrivée à 19h10)
Mme LE GOFF Thérèse (arrivée à 19h15)

Membres en exercice : 27 Présents : 25 Quorum : 14 Votants : 25

Secrétaire : Mme Any BROWERS

Ordre du jour :

- 1- Compte rendu de la réunion du 30 juin 2017
- 2- Les foulées bouchinoises – Prise en charge des bons d'achat
- 3- Fête foraine – Prise en charge des tickets
- 4- Sollicitation de la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours
- 5- Subvention exceptionnelle pour la reconstruction de Saint Martin et Saint Barthélemy
- 6- Paiement de congés payés à un agent en contrat unique d'insertion
- 7- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents (saisonniers)
- 8- Indemnités de conseil et de budget allouées au Receveur municipal
- 9- Nomination officielle de la Place du 8 mai 1945
- 10- Demandes d'adhésion au SIDEN-SIAN
- 11- Modifications statutaires du SIDEN-SIAN
- 12- Rapport d'activité annuel 2016 du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing
- 13- Régularisation sous forme de remise gracieuse

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Any BROWERS comme secrétaire de séance et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attaques de Las Vegas et Marseille.

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2017

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Aucune observation n'étant formulée, il est passé au vote :

Contre : 05 Abstention : 00 Pour : 18

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DI PIAZZA, Adjoint.

2- LES FOULÉES BOUCHINOISES – PRISE EN CHARGE DES BONS D'ACHAT

Le 14 Mai 2017, ont eu lieu les premières foulées bouchinoises. Les lauréats se sont vus remettre un bon d'achat à faire valoir auprès du magasin Sport Center de Denain. Le Montant total des bons distribués s'élève à 1 320 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre en charge cette dépense de 1 320 euros.

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BROUTA, 1^{er} Adjoint.

3- FÊTE FORAINE – PRISE EN CHARGE DES TICKETS

Lors de la fête foraine de la Sainte Anne, des tickets donnant droit à un tour de manège ont été offerts aux enfants de Bouchain. Le montant total de ces tickets s'élève à 372,50 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre en charge cette dépense de 372,50 euros.

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BROUTA, 1^{er} Adjoint.

4- SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le budget primitif pour 2017,

Vu les délibérations du conseil communautaire de la CAPH n° 265/06 en date du 23 octobre 2006 et n° 329/06 en date du 11 décembre 2006 relatives à la participation de la CAPH pour le clos et le couvert du patrimoine culturel communal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours portant sur les travaux de réhabilitation du clos et couvert de l'église Saint Quentin
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Ces travaux d'un montant de 17 884,80 Euros porteront sur la mise en sécurité des lames d'abat-sons et du béton sur le clocher.

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MONTANARI, Adjoint.

5- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RECONSTRUCTION DE SAINT MARTIN ET SAINT BARTHELEMY

Le 6 septembre 2017, l'ouragan IRMA, d'une rare intensité, dévastait les Antilles et notamment les îles françaises de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Les dégâts sont considérables.

Pour répondre aux besoins de première nécessité, l'association « Le Secours Populaire Français » nous sollicite pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € au Secours Populaire Français pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe.

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUTIN, Directeur Général des Services.

6- PAIEMENT DE CONGÉS PAYÉS A UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Un agent en contrat unique d'insertion (CUI), affecté au service animation, a rompu son engagement à compter du 4 septembre 2017. Son solde de congés payés s'élève à 133 heures.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à payer pour cet agent une indemnité de congés payés s'élevant à 1 871, 70 € (salaire brut + charges patronales)

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BROUTA, 1^{er} Adjoint.

**7- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON
PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer le service Animation pour les vacances de la Toussaint,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un éventuel renfort du service Entretien pour les mois à venir,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 précitée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

A ce titre, seront créés :

- Au maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur du centre de loisirs qui aura lieu du 23 octobre au 3 novembre 2017
- Au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BROUTA, 1^{er} Adjoint.

8- INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUÉES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Considérant que Monsieur François GROCKOWIAK, Receveur, a pris ses fonctions dans notre commune le 1^{er} septembre 2017,

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder à Monsieur François GROCKOWIAK :

- L'indemnité de conseil au taux maximum
- L'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximum

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUTIN, Directeur Général des Services.

9- NOMINATION OFFICIELLE DE LA PLACE DU 8 MAI 1945

Suite à l'installation du cabinet médical Consille, les services fiscaux nous ont informé que « la place du 8 mai 1945 » où se situe la stèle du 45^{ème} RI, n'a pas d'existence légale. Les services topographiques ne reconnaissent pas cette adresse, ce qui pose problème pour attribuer un numéro postal au cabinet médical.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- De dénommer « Place du 8 mai 1945 » l'emplacement situé entre d'une part, la rue Léon Piérard, et d'autre part, la rue Antoine Morelle.

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ANNICHINI, Adjoint.

10- DEMANDES D'ADHÉSION AU SIDEN-SIAN

Lors de ses réunions des 24 mars et 21 juin 2017, le Comité SIDEN-SIAN a adopté les délibérations portant adhésion des communes de ESCAUPONT et CAULLERY (compétences « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »), des communes de CUVILLERS, OSTRICOURT et THUMERIES (compétences « eau potable » et « défense extérieure contre l'incendie ») et des communes de LA SELVE et LA MALMAISON (compétence « Eau potable »).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du C.G.C.T., les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces adhésions.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN de ces communes.

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ANNICHINI, Adjoint.

11- MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

Le comité syndical du SIDEN-SIAN, réuni le 21 juin 2017, a adopté à l'unanimité une délibération qui modifie les statuts du syndicat en le dotant de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Les statuts du syndicat seront ainsi compatibles avec le transfert ou la délégation de tout ou partie de cette compétence sur tout ou partie de leur territoire par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la GEMAPI sera une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Cette modification statutaire permettra également au syndicat d'être labellisé « Etablissement public territorial de bassin » (EPTB) par les pouvoirs publics.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal, à l'appui de la note explicative :

- d'approuver les modifications statutaires du syndicat par l'ajout des trois sous-articles suivants :
 - Compétence C6 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique – L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau – La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (sous réserve des compétences C7 et C8)
 - Compétence C7 : Défense contre les inondations et contre la mer (sous réserve des compétences C6 et C8)
 - Compétence C8 dite du « Grand Cycle de l'Eau » dont les missions sont celles retenues pour les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BROWERS, Adjointe.

12- RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA PISCINE D'HORNAING

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel 2016 du syndicat intercommunal de gestion de la piscine de Hornaing (SIGPH).

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUTIN, Directeur Général des Services.

Madame MESAGLIO entre en séance à 19h10.

Madame LE GOFF entre en séance à 19h15.

13- RÉGULARISATION SOUS FORME DE REMISE GRACIEUSE

Un contentieux administratif perdure depuis 2013 avec un agent, conséquence d'un imbroglio administratif entre sa situation d'activité et sa position de retraite.

Cela a eu pour conséquence de générer pour l'agent un indu de 12 352,77 euros et de le mettre dans une situation financière très difficile.

Aussi, afin de mettre fin aux procédures en cours, il est proposé de régulariser définitivement la situation de cet agent, aujourd'hui en position de retraite, en acceptant sa demande de remise gracieuse qui correspond au minimum qu'il serait en droit de réclamer devant une juridiction.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'annuler l'indu de 12 352,77 euros à l'encontre de l'agent
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 05 Pour : 20

Adopté à l'unanimité des votants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.